



COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 28 Janvier 2019 – 18h30

Date de convocation : 24/01/2019

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le 24 janvier, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire (1)

Assisté de :

Etaient présents (14) :

Adjoints (6) : M. Henri BONNAFOUS, Mme Marie-Rose BOUISSET, M. Pierre BOUZAGE, Mmes Maguy GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE.

Conseillers Municipaux (8) : M. Pierre AZEMA, Mme Catherine BARNEDES, MM. Philippe CASSO, David PLANAS, Jean Luc POCH, Mmes Maryline PUJOLAR, Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA.

Etaient représentés (3)

Bruno QUINTA donne procuration à Pierre AZEMA
 Sébastien RAYA donne procuration à André XIFFRE
 Nicole WOLKONSKY donne procuration à René BANTOURE

Absents excusés (3)

Mme Rebecca COX
 M. Jean-Louis DUCH-SOLE
 Mme Charlotte FRIGERIO

Observations (2)

Mme Edith DEVOS : démission 2016
 Mme Liliane BARBES : décédée 2018

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**
 Mme Yannique GRUEL est désignée secrétaire de séance.

► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 10 Décembre 2018**
 M. le Maire fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation.

Vote : Unanimité

_ * _ * _ * _ *

I- Compte rendu des délégations du Maire, dénommées « Décisions Administratives » (DA) :

DA 2018 N°	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfect.
87	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / M. Marc GALLEGRO pour la location d'un local situé rue des usines "Toiles du Vieux Moulin". Période : 01/01/2019 au 31/12/2019 Loyer mensuel de 102€	5	10/12/18	13-déc
88	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / M. Boguslaw STAWARSKI pour la location d'un local et d'un appartement situés au 4 Place de l'Eglise. Période : 01/01/2019 au 31/12/2019 Loyer mensuel de 252€	5	10/12/18	13-déc
89	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / Christian MARTINEZ pour la mise à disposition d'un local situé rue du 14 juillet, « Les Toiles du Vieux Moulin » Période : 01/01/2019 au 31/12/2019 La location est consentie pour un loyer de 101 €	5	10/12/18	13-déc
90	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / M. Jacque MAURIN pour la location d'un local situé rue des usines "Toiles du Vieux Moulin". Période : 01/01/2019 au 31/01/2019 Loyer mensuel de 51.50€	5	10/12/18	13-déc

91	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / Agir Ensemble représentée par Nicole Wolkonsky pour la location d'un local situé rue du Juillet (cadastré D 1408 et D1410) Période : 01/01/2019 au 31/01/2019 Loyer annuel de 2 000€ (1 000€ en janvier et 1 000€ en juillet)	5	10/12/18	13-déc
92	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / Mme Florence GROS pour la location d'un local situé rue des usines "Toiles du Vieux Moulin". Période : 01/01/2019 au 31/12/2019 Loyer mensuel de 51.50€	5	10/12/18	13-déc
93	Règlements et Marchés Convention : Ville d'Arles sur Tech / Etablissement SAS Ets BACHES, CERET pour la Confection d'un groupe de 36 casiers collectifs et d'un Columbarium de 12 urnes au cimetière ainsi que la fourniture et la pose de tampons en granit et l'entretien d'un ancien bloc de casiers. Montant total du marché s'élève à 83 683,00 € HT (100 419,60 € TTC)	4	17/12/18	20-déc
94	Règlements et Marchés Convention de raccordement ENEDIS Ville d'Arles sur Tech / ENEDIS - MONTPELLIER pour raccordement électrique n°DB25/023012/002006 du 23/11/2018 valable jusqu'au 23/02/2019 située El Calciner – Parcelles B 1164 – 1166 – 1168 – 1170 à Arles-sur-Tech. Montant : 58 503,55 € HT (70 204,26 € TTC).	4	17/12/18	20-déc
95	Règlements et Marchés Marché de travaux : Ville d'Arles sur Tech / société S.T.P.R - 66480 LES CLUSES pour la réfection de la rue du Calciné en enrobé. Montant total du marché : 42 123,00 € HT (50 547,60€ TTC)	4	21/12/18	27-déc

DA 2019 N°	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfect.
1	Louage de choses Convention de location : Ville d'Arles sur Tech / Mme Stéphanie LOPEZ, pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin - période du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019 Loyer mensuel de 75€.	5	03/01/19	10-janv
2	Louage de choses Convention : Ville d'Arles sur Tech / Association "Théâtre Arlésien" pour la mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule durant les périodes : - du 18 au 20 Janvier 2019. - du 01 au 03 Février 2019.	5	08/01/19	10-janv
3	Règlements et Marchés Marché de travaux Ville d'Arles sur Tech / Association Chantier d'Insertion du Vallespir (ACI du Vallespir) pour la réalisation de travaux sur l'année 2019 (Nettoyage, débroussaillage, ramassage de végétaux, élagage, abatage et taille d'arbres ainsi que des petits travaux de maçonnerie, sur la commune de Arles-sur-Tech). Période de mise à disposition : 7 semaines entre le 03/01/2019 et le 31/12/2019 Le Prix de journée est calculé par rapport aux périodes de travail : -période de novembre à février : 410€ -période de mars à octobre : 435 €.	4	14/01/2019	17-janv
4	Règlements et Marchés Marché de travaux Ville d'Arles sur Tech / société S.T.P.R - 66480 LES CLUSES pour la réfection de la rue de la Llosa et du Barri d'Amont en enrobé. Montant total du marché : 51637.80€ HT (61 965.36€ TTC)	4	16/01/19	17-janv
5	Droits de place et marchés Ville d'Arles sur Tech / M. ROUSSEAU - Ets COLL - Mme NOU - Les CHEVRIERS CATALANS Abonnement annuel 2019 pour les commerçants présents sur le marché hebdomadaire - Arles sur Tech "	2	16/01/19	17-janv

Finances

2- Attribution de subvention (M. Le Maire)

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **ATTRIBUE** une avance sur subvention à
☞ Comité des fêtes : 10 000 €
- ▶ **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

[Délibération n° 01 / 2019](#)

VOTE UNANIMITE

Ressources Humaines

3- Création d'un poste contractuel au service administratif (M. le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Maire expose qu'il convient de créer 1 poste contractuel pour les besoins du **service administratif** (tâches comptables
- **Adjoint administratif (catégorie C) : 35/35° du 1^{er} mars 2019 au 31 mai 2019**

→ Le Conseil Municipal, après échange de vues,

- ▶ **DECIDE DE CREER** 1 poste d'adjoint administratif contractuel « accroissement temporaire d'activité », à 35/35^{ème} pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} mars 2019.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

[Délibération n° 02 / 2018](#)

VOTE UNANIMITE

4- Modification du règlement du plan de formation (M. le Maire)

Vu la délibération n°52/2017 du 25/09/2017, relative au règlement intérieur et plan de formation,

Le Maire expose que les membres représentants du personnel du Comité Technique ont demandé la modification du règlement de formation lors de sa séance du 26 novembre 2018, les membres du Comité Technique ayant accédé à leur requête.

Il convient d'approuver cette modification du règlement de formation ci-après désignée :

TEXTE INITIAL

IV. Conditions d'exercice de la formation

« Les frais de déplacements et de restauration sont remboursés sur justificatifs (factures d'hôtels et restaurants) sur la base des tarifs forfaitaires [nuitée 45€ (60€ si Paris) et repas 15.25€] et à la condition que les stages se déroulent en dehors de la collectivité ou du lieu de résidence familiale ».

L'article ci-dessus est modifié au regard des dispositions réglementaires permettant l'adaptation de la prise en charge des frais par la collectivité au regard de circonstances particulières :

TEXTE MODIFIE

IV. Conditions d'exercice de la formation

« Les frais de déplacements et de restauration sont remboursés sur justificatifs (factures d'hôtels et de restaurants) sur la base des tarifs forfaitaires prévus par l'arrêté ministériel fixant les taux des indemnités de mission et à la condition que les stages se déroulent en dehors de la collectivité ou du lieu de résidence familiale : nuitée 60.00€, repas 15.25€ (montants en vigueur en 2018)

L'assemblée délibérante de la collectivité peut fixer pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage. Elles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

- Le Conseil Municipal, après échange de vues,
- ▶ **APPROUVE** cette modification
 - ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents y afférents.

[Délibération n° 03 / 2019](#)

VOTE UNANIMITE

Intercommunalité

5- SIAEP - Rapport d'activité (M. Le Maire)

Vu la circulaire du Préfet du 28 juillet 2011 relative à l'information financière des communes membres d'un EPCI,

Vu l'article 34 de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Le Président de l'EPCI adresse au Maire, chaque année un rapport retraçant l'activité des EPCI ainsi que les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de la commune concernée des crédits de ce dernier ;

Ce rapport a été transmis à chaque élu pour qu'il en prenne connaissance.

- Le Conseil Municipal, après échange de vues,
- ▶ **PREND ACTE** du rapport 2017 suivant :
 - Bilan d'activités 2017 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vallespir (SIAEP du Vallespir).

[Délibération n° 04 / 2019](#)

PREND ACTE

Fin de réunion 19 H 45

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 01/02/2019 et positionné sur le site internet de la commune